

Mgr Pozzo : certains textes conciliaires peuvent être objet de « discussion » avec la FSSPX - La Croix

Publié le 8 avril 2016
4 minutes

Mgr Guido Pozzo secrétaire de la commission Ecclesia Dei

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

la-Croix.com

Quelques jours après [la rencontre entre le pape François et Mgr Fellay](#), le supérieur de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), **Mgr Guido Pozzo** secrétaire de la commission Ecclesia Dei, a indiqué que les « documents du Concile Vatican II (devaient) être accueillis selon le degré d'adhésion requis ». L'acceptation des textes sur les relations avec les autres religions ne constitue pas un pré-requis pour la reconnaissance juridique de la société lefebvriste et certaines questions pourront demeurer « objets de discussion et de clarification », a-t-il précisé à La Croix.

La rencontre, le 1 avril, entre le pape François et Mgr Bernard Fellay, chef de file des lefebvristes, s'inscrit « dans le contexte du cheminement de la FSSPX vers la pleine réconciliation, qui adviendra avec la reconnaissance canonique de l'Institut », a indiqué à La Croix Mgr Guido Pozzo, secrétaire de la commission Ecclesia Dei, qui s'occupe des relations avec la Tradition au sein de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

« En ce moment, il est surtout important de contribuer à créer un climat de confiance (...) pour dépasser les raidissements et la méfiance, qui peuvent être compréhensibles après tant d'années de distance et de fracture », poursuit Mgr Pozzo, assurant vouloir les « dissiper » pour retrouver « les raisons de l'unité et de la promotion de l'intégrité de la foi catholique et de la Tradition de l'Église ».

Différents degrés d'adhésion requis

Pour le responsable des discussions avec la FSSPX, il convient de rappeler les trois points essentiels qui font d'une personne un catholique?: « l'adhésion à la profession de foi, le lien des sacrements et la communion hiérarchique avec le pape ». C'est ce que contiendra **la Déclaration doctrinale** « qui sera soumise à l'adhésion de la FSSPX au moment opportun ».

« En ce qui concerne le Concile Vatican II, le parcours mené dans les entretiens des dernières années a conduit à une clarification importante?: le Concile Vatican II ne peut être compris de façon adéquate que dans le contexte de la Tradition entière de l'Église et de son magistère constant », précise Mgr Pozzo.

« Les affirmations des vérités de foi et de doctrine catholique sûre contenues dans les documents du Concile Vatican II doivent être accueillies selon le degré d'adhésion requis », poursuit l'évêque italien, qui redit la distinction entre le dogme et certains décrets ou déclarations contenant des « directives pour l'action pastorale, des orientations et suggestions ou des exhortations de caractère pratico-pastoral », comme c'est le cas notamment de [Nostra Aetate](#), ouvrant au dialogue avec les religions non chrétiennes.

Pas un obstacle pour la reconnaissance canonique

Celles-ci « constitueront, y compris après la reconnaissance canonique, un sujet de discussion et d'approfondissement en vue d'une plus grande précision, afin d'éviter les malentendus ou équivoques qui, nous le savons, sont répandus dans le monde ecclésial actuel ».

« Les difficultés soulevées par la FSSPX au sujet des questions de la relation Église-État et de la liberté religieuse, de la pratique de l'œcuménisme et du dialogue avec les religions non chrétiennes, de certains aspects de la réforme liturgique et de son application concrète, demeurent objet de discussion et de clarification, a ajouté Mgr Pozzo, mais ne constituent pas un obstacle pour la reconnaissance canonique et juridique de la FSSPX ».

Il est demandé à la FSSPX « d'accepter que le magistère de l'Église soit le seul à qui est confié le dépôt de la foi pour être gardé, défendu et interprété ». « Je crois que cette clarification peut constituer un point fixe pour la FSSPX ».

Propos recueillis par **Marie Malzac** pour ***La Croix***

Sources : La Croix/La Porte Latine du 8 avril 2016